



VOLET B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mo
bi

04004470

TRIBUNAL DE COMMERCE
Palais de Justice II
rue Clarisse, 115
B 1400 NIVELLES

Greffe 31/12/2003

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/01/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : SOCIETE AGRICOLE VANCATER

Forme juridique : SOCIETE AGRICOLE

Siège : rue de Bierbeek 1
1320 Beauvechain

N° d'entreprise : 456.211.883

Objet de l'acte : Procès verbal d'assemblée générale extraordinaire

Texte : Procès verbal d'assemblée générale extraordinaire

La séance est ouverte ce 08 avril 2001 à 18 heures au siège de la société, sous la présidence de Monsieur Josepha Vancaster, associé gérant.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 2 ruelle Chapelle Saint Cornélis à 1320 Beauvechain.

La décision est prise à l'unanimité des voix.

Joseph Vancaster
associé gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature